



## Mairie de Bonnevaux

30 450 BONNEVAUX

Tél : 04 66 61 12 68

Fax : 04 66 61 25 07

Mail : [mairie.bonnevaux@free.fr](mailto:mairie.bonnevaux@free.fr)

Site internet : [www.bonnevaux.com](http://www.bonnevaux.com)

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juin 2020 *Délibérations***

L'an deux-mille vingt et le quinze juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la mairie sous la présidence de Madame Roseline Boussac, Maire,

**Présents :** Eliabelle Boussac, Franck Guignot, Michel Hurel, Jordan Rigaud,  
Raphaël Tinguely, Frédéric Vidal

**Procurations :**

**Absents :**

**Excusés :**

**Secrétaire de séance :** Eliabelle Boussac

#### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

#### **ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUX TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SIVU DES HAUTES CEVENNES**

Le Maire invite le Conseil Municipal à élire au scrutin secret les délégués communaux titulaires et suppléants pour siéger au SIVU des Hautes Cévennes.

Sont élus comme délégués titulaires :

Franck GUIGNOT : 7 voix,  
Raphaël TINGUELY : 7 voix.

Sont élus comme délégués suppléants :

Frédéric VIDAL : 7 voix,  
Jordan RUGAUD : 7 voix.

Ont signé les membres présents ;

#### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTES DES HAUTES VALLEES CEVENOLES**

Madame le Maire rappelle la délibération du 28 février 2017 concernant l'adhésion de la Commune au Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles.

Le Conseil Municipal désigne Frédéric VIDAL, comme représentant titulaire et Jordan RIGAUD, comme représentant suppléant au Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles.

Ont signé les membres présents;

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : PROPOSITION DE PERSONNES POUVANT ETRE COMMISSAIRE DE LA COMMISSION**

Vu l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, qui prévoit que dans chaque commune est instituée une Commission Communale des Impôts directs ( CCID ), composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants, le Conseil Municipal propose une liste de contribuables en nombre double à la Direction Générale des Finances Publiques.

Celle - ci désignera les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal propose les personnes suivantes : voir en annexe

Ont signé les membres présents ;

### **DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un correspondant défense, dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense :

Est désigné correspondant de défense : Eliabelle BOUSSAC.

Ont signé les membres présents ;

### **DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU GARD**

Le Conseil Municipal désigne Franck GUIGNOT et Raphaël TINGUELY comme délégués titulaires de la Commune de Bonnevaux au sein du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité du Gard.

Le Conseil Municipal désigne Michel HUREL et Frédéric VIDAL comme délégués suppléants de la Commune de Bonnevaux au sein du du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité du Gard.

Ont signé les membres présents ;

### **DESIGNATION ELU REFERENT PNC**

Le Conseil Municipal désigne Jordan RIGAUD, Conseiller municipal, comme élu référent Parc National des Cévennes.

Ont signé les membres présents ;

### **DESIGNATION ELU REFERENT SACPA**

Le Conseil Municipal désigne Frédéric VIDAL, Conseiller municipal, comme élu référent SACPA, fourrière animale.

Ont signé les membres présents ;

### **COMMISSION APPEL D'OFFRES**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne Frédéric VIDAL, Michel HUREL, Franck GUIGNOT et Raphaël TINGUELY comme membres siégeant dans la Commission d'appel d'offres.

Ont signé les membres présents ;

### **ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUX TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SIVOM DE LA CHARTE DES VALLEES ORIENTALES DU MONT LOZERE**

Le Maire invite le Conseil Municipal à élire au scrutin secret les délégués communaux titulaires et suppléants pour siéger au SIVOM de la Charte des Vallées Orientales du Mont Lozère :

Sont élus comme délégués titulaires :

Roseline BOUSSAC : 7 voix,  
Michel HUREL : 7 voix.

Sont élus comme délégués suppléants :

Eliabelle BOUSSAC : 7 voix,  
Raphaël TINGUELY : 7 voix.

Ont signé les membres présents ;

### **TAUX D'IMPOSITION 2020**

Le Conseil décide de maintenir pour l'année 2020 les taux d'imposition des taxes directes locales notifiés par le Ministère de l'Économie et des Finances de l'année précédente.

Taxe foncière bâtie : 16,00 % (*taux 2019 : 16,00 %*)  
Taxe foncière non bâtie : 77,51 % (*taux 2019 : 77,51 %*)

Ont signé les membres présents ;

### **RACCORDEMENT A LA RETENUE COLLINAIRE**

Dans l'attente d'un règlement définitif de la gestion de la retenue Collinaire,

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur les points suivants :

- Le raccordement de la colonne principale à la parcelle du demandeur est à la charge de ce dernier,
- La Commune ne prend en charge que les travaux sur la colonne principale,
- Les compteurs sont installés sur la colonne principale ou dans les caissons communaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** les points ci-dessus.

Ont signé les membres présents ;